**Règlement appel à projets**

**Projet BRAINNS – Bourses de Recherche pour l’Avancement de l’Innovation en Neurosciences par Novartis en partenariat avec la SFN – Edition 2024-2025**

# Envoi des dossiers complets par soumission électronique exclusivement à l’adresse

bourses.brainns@novartis.com **au plus tard le 15 Janvier 2025.**

*en adressant votre candidature, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepter pleinement les modalités du règlement de l’appel à projets - BRAINNS avec le soutien de la Société Française de Neurologie tel que figurant ci-dessous.*

# Art. 1 Contexte et objectifs BRAINNS avec le soutien de la Société Française de Neurologie

La société Novartis Pharma SAS (ci-après « **Novartis** »), dont le siège social est situé à Rueil-Malmaison (92500) – 8-10 rue Henri Sainte-Claire Deville, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 410 349 070, souhaite contribuer au développement de la recherche en neurosciences. Elle a donc décidé d’organiser un appel à projets de recherche dans ce domaine en vue de la remise d’un maximum de huit (8) bourses de recherche, d’un montant ne pouvant excéder vingt-cinq mille (25 000) euros chacune (ci-après désignées la/les « **Bourse(s)** »).

Dans ce cadre, Novartis s’est adjoint les compétences du conseil scientifique de la Société Française de Neurologie (SFN), composé de 12 membres, neurologues indépendants de Novartis, tous membres de la SFN et le cas échéant des professionnels non membres, choisis en toute indépendance par la SFN en raison de leur spécialisation et expertise, dont la mission sera d’étudier, d’évaluer et de classer, en toute indépendance, les projets de recherche soumis (ci-après le(s) « **Projet(s)** ») afin que Novartis puisse désigner, conformément au classement ainsi réalisé, l’/les organisme(s) bénéficiaire(s) des Bourses (ci-après désigné(s) « **Organisme(s) Lauréat(s)** » et « **Bénéficiaire(s)** » au sein de la convention de soutien financier) dans le respect des dispositions du présent règlement.

Les Bourses seront décernées et remises par Novartis dans les conditions ci-après définies et conformément au classement des projets de recherche (ci-après le(s) « Projet(s) ») qui aura été réalisé par le conseil scientifique de la Société Française de Neurologie. Les modalités de cette remise, qui aura lieu au mois d’avril 2025, seront communiquées aux Organismes Lauréats lors de leur désignation.

# Art. 2 Organisation des Bourses

1. **Candidature**

La candidature aux Bourses devra émaner d’un organisme de recherche, d’un établissement public à caractère scientifique et technologique, d’un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (Université), d’une fondation (y compris fondations d’université) ou d’un fonds de dotation, d’un établissement de santé public ou d’un établissement de santé privé à but non lucratif, d’un établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou encore d’une association de professionnels de santé dont l’objet social prévoit les activités de recherche et dont le siège est situé sur le territoire français (personnes morales ci-après désignées l’/les « **Organisme(s) Candidat(s)** »).

**Les Organismes Candidats devront être habilités à percevoir des dons de la part de l’industrie pharmaceutique du fait de leurs statuts et devront vérifier cette capacité en amont du dépôt de leur candidature**. Le versement des fonds attribués au titre de la Bourse sera effectué au profit de l’Organisme Candidat, personne morale responsable de la réalisation du Projet de recherche, désignée comme Organisme Lauréat.

Une ou des personne(s) physique(s) (membres, salariés, agents...) issue(s) des Organismes Candidats cités ci- dessus, participant à la réalisation du Projet, présenteront la candidature de l’Organisme Candidat duquel ils dépendent (ci-après le ou les « Porteur(s) du Projet »). Les Porteurs du Projet auront la qualité de professionnels de santé, chercheurs, étudiants. Si ces personnes ont la qualité d’étudiant, le Projet devra s’inscrire dans le cadre de la préparation de leur diplôme. Si la personne est interne des hôpitaux, elle devra exercer ou préparer un diplôme dans un domaine médical lié à la Neurologie.

Les Projets soumis à candidature ne pourront pas être portés par les membres du personnel de Novartis et ceux de ses filiales.

Si l’Organisme Candidat est un établissement de santé public ou un établissement de santé privé à but non lucratif, un organisme de recherche ou un établissement d’enseignement supérieur, un établissement public à caractère scientifique et technologique, un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (Université), une fondation (y compris une fondation d’université) ou un fonds de dotation, **il s’engage à ne soumettre qu’un (1) seul Projet par service/unité/laboratoire** où se déroulera la recherche. Ainsi, dans le cas où plusieurs Projets émanant d’un même service/unité/laboratoire seraient présentés par l’Organisme Candidat, ce dernier devra confirmer quel est le Projet qui fera l’objet de la candidature et ce, dans les plus brefs délais et au plus tard 8 jours après la demande de confirmation de Novartis. A défaut, aucun des Projets émanant d’un même service/unité/laboratoire ne pourra être retenu.

Si l’Organisme Candidat est une association de professionnels de santé, **il s’engage à ne présenter qu’un seul Projet.** Dans l’hypothèse où plusieurs Projets seraient présentés, les règles mentionnées ci-dessus s’appliqueront dans les mêmes termes.

# Critère d’exclusion

Les candidats ayant bénéficié d’un soutien de Novartis dans le cadre de la précédente bourse **BRAINNS ne peuvent pas présenter un dossier pour cette Edition 2024-2025.**

Au-delà du Candidat, un **Service / unité / laboratoire ayant bénéficié d’un soutien dans le cadre de la précédente bourse BRAINNS ne peuvent bénéficier d’une Bourse BRAINNS 2024-2025**

# Nature du Projet

Pour concourir à une Bourse, chaque Organisme Candidat devra présenter un Projet de recherche clinique (sauf RIPH) ou épidémiologique ou un Projet de recherche fondamentale/translationnelle lié à une perspective d’intérêt clinique. Le Projet devra se situer dans le domaine des neurosciences ou de la neurologie et être en lien avec certaines pathologies en priorité à savoir Sclérose En Plaques (SEP) et pathologies liées à la SEP, Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA), Polyradiculonévrite Inflammatoire Démyélinisante Chronique (PIDC), Myasthénie, Maladie de Parkinson, Maladie d’Alzheimer.

Ce Projet ne portera sur aucun traitement médicamenteux de quelque nature que ce soit. Il s’agit là d’une condition essentielle à la recevabilité de la candidature présentée. Ainsi et à titre d’exemple, le Projet ne pourra pas porter sur une ou plusieurs molécules. A défaut, la candidature ne pourra pas être retenue. Le Projet ne doit pas être qualifié d’études ou de recherche évaluant des médicaments ni d’études ou recherche conduite dans le cadre de la loi Jardé (recherche impliquant la personne humaine) ou du Règlement européen n°536/2014 sur les essais cliniques (EU-CTR).

La durée de la recherche sera d’un an minimum et de deux ans maximum.

# Organisation de la Bourse

L’appel à Projets pour les Bourses est organisé par Novartis. L’annonce officielle des Organismes Lauréats lors d’une cérémonie de remise des Bourses sera effectuée au mois d’avril 2025.

**EXCLUSIONS** :

Le montant de la Bourse ne pourra pas être utilisé pour financer :

1. Des **frais d’hébergement, transport, formation et de restauration** pour toute personne, quelle que soit sa qualité.
2. S’agissant des **personnes physiques et morales** **visées à l’article L.1453-4 du Code de la santé publique** (CSP) telles que, notamment, professionnels de santé, étudiants se destinant à une profession de santé, sociétés d’exercice libéral, associations de professionnels de santé… : tout poste budgétaire qui pourrait directement ou indirectement leur bénéficier.

**Coût Homme**

**Un coût homme peut être inclus dans le budget du Projet seulement dans les conditions suivantes :**

* **Il ne doit pas figurer parmi les coûts exclus aux (i) et (ii) ci-dessus ;**
* **Il doit être directement et exclusivement en lien avec la réalisation du Projet (ex : financement de vacations ponctuelles, temps TEC etc...) ;**
* **Son caractère ponctuel, spécifique et indispensable à la mise en œuvre du projet doit être dûment argumenté.**

**Frais de gestion / Charges courantes**

* Dans l’hypothèse où le budget du Projet couvrirait des **frais de gestion**, ces frais devront être raisonnables et proportionnés et **la nature et le montant de ces frais devront être communiqués à Novartis lors de la soumission du dossier de candidature** (dans le document présentant le budget détaillé du Projet) afin d’en permettre l’évaluation. Ces frais sont donc soumis à accord préalable de Novartis et feront l’objet d’une mention dans la convention de soutien financier.
* Sont néanmoins exclues les **charges courantes ou frais de fonctionnements non liés au projet** de l’Organisme Lauréat (électricité, gaz, eau, tout autre abonnement ; maintenance, gardiennage, nettoyage des bâtiments et équipements ; consommables ;masse salariale …).
* **En tout état de cause, il est rappelé que l’utilisation des fonds est réalisée sous la responsabilité de l'Organisme Lauréat.**

La dotation sera d’un montant maximum de 25 000 € par Bourse et sera utilisée uniquement pour couvrir la mise en œuvre du Projet.

La dotation des Bourses aux Organismes Lauréats ne peut bénéficier, directement ou indirectement, aux acteurs de santé listés par l’article L. 1453-4 du Code de la santé publique.

L’appel à Projets pourra être annoncé par Novartis, notamment par e-mailing, par flyers/brochures remises aux médecins, par voie de presse scientifique, par affichage dans différents services hospitaliers et congrès, par insertion sur le(s) site(s) internet de la SFN, par insertion au sein de communications de la SFN, par communication scientifique au sein de congrès, par communication au sein de réunions professionnelles et sur le site internet de Novartis. Elle pourra également, le cas échéant, faire l’objet de conférences de presse.

Toutes les informations (règlement, trame de synopsis, dossier de candidature…) seront disponibles, jusqu’à la date limite des candidatures, sur le site internet de Novartis (https://www.professionnels.novartis.fr/les-bourses-brainns).

# Soumission des Projets

Les Projets seront soumis à Novartis (département des affaires médicales - neurosciences) à l’adresse mentionnée ci-dessous sous la forme d’un synopsis de 5 pages maximum, en français ou en anglais, explicitant la justification de la recherche, les objectifs, la méthodologie, les résultats attendus, la faisabilité, le planning, le budget, les motivations et les perspectives.

L’Organisme Candidat garantit détenir tous les droits de propriété intellectuelle attachés au synopsis et à tout autre document qu’il produira pour les besoins du Projet. L’Organisme Candidat garantit que le synopsis et tout autre document produit pour les besoins du Projet n’enfreint pas de droits de tiers.

Ce synopsis devra être complété par les documents/éléments suivants :

1. Formulaire de candidature dûment complété
2. Synopsis du Projet.

Devront figurer dans ce synopsis :

* + *la justification de la recherche,*
  + *les objectifs,*
  + *la méthodologie,*
  + *les résultats attendus,*
  + *la faisabilité,*
  + *le planning,*

1. le budget détaillé du projet comprenant le montant de la bourse demandé ainsi que le détail des éventuels frais de gestion du projet (le montant de la bourse peut financer tout ou partie du Projet de recherche, mais ne peut en aucun cas servir à financer les frais détaillés à l’article 2 c) du règlement et/ou un coût homme lié à un professionnel de santé ou un étudiant se destinant à une profession de santé).
   * + *en cas d’intervention d’un prestataire externe dans le projet, merci de joindre tout document justificatif (exemple devis fournisseur).*
     + *en cas de financements multiples (multisponsoring), merci de nous l’indiquer. Pour rappel le montant total des financements alloués au Projet ne devra pas excéder le budget total du Projet.*
   * *les motivations et les perspectives*
   1. Curriculum vitae du Porteur du Projet
   2. Lettre d’accord du responsable du Porteur du Projet si celui-ci n’est pas le responsable de l’équipe qui réalisera la recherche
   3. Lettre de candidature à la Bourse :
      * Sur papier à en-tête de l’Organisme Candidat (ex : papier à en-tête Centre Hospitalier, de l’association de professionnels de santé) ;
      * Signée par un représentant légal de l’Organisme Candidat ou d’une personne dûment habilitée à solliciter une bourse de recherche au nom de l’Organisme Candidat.
      * Si l’Organisme Candidat est une association de professionnels de santé, la lettre de candidature devra préciser son nombre d’adhérents.
      * Si l’Organisme Candidat est un fonds de dotation, la lettre de candidature devra préciser quelle est la structure réalisant le Projet et à laquelle la Bourse sera reversée.
      * Dans l’hypothèse où le Projet de recherche ne se déroulerait pas au sein de la structure candidate, cette information devra figurer au sein de la lettre de candidature. A défaut, une attestation selon laquelle toutes les autorisations nécessaires au déroulement du Projet ont été obtenues (exemple : autorisation d’un hôpital pour un Projet mené par une association au sein de cet hôpital) devra être fournie.
   4. Le RIB de l’organisme candidat
   5. Les statuts de l’Organisme Candidat :
      * S’il s’agit d’une association loi 1901, sa publication au Journal Officiel, les statuts signés qui, par leur objet, permettent à l’association de mener des activités de recherche en neurosciences ou neurologie et, par leurs ressources, permettent à l’association de percevoir des dons de la part de l’industrie pharmaceutique, les documents permettant d’évaluer l’activité de l’organisme ainsi que son budget sur les 12 derniers mois (rapports d’activité de de l’année précédente, rapports financiers,…)

.

# Si les statuts ont plus de deux ans, une attestation du président de l’association précisant que les statuts n’ont pas été modifiés depuis leur date de signature devra être fournie à Novartis ;

* + - Pour les Organismes Candidats qui, de par leur structure ne disposent pas de statuts, tout élément justifiant de leur capacité juridique à percevoir des dons de Novartis dans le cadre de la recherche

# Pour les étudiants, Porteurs du Projet (éléments complémentaires) :

* 1. Attestation sur l’honneur certifiant que le Projet présenté s’inscrit dans le cadre de la préparation d’un diplôme, nom du diplôme et nom de l’université ;
  2. Courrier d’accord de l’enseignant responsable du Porteur du Projet

**Ce dossier sera soumis au plus tard le 15 janvier 2025**, dans les formes requises par le présent règlement et dans le respect des informations figurant, sur le site internet de Novartis (https://www.professionnels.novartis.fr/les-bourses-brainns)

La soumission se fera via l’envoi du dossier de candidature à l’adresse suivante : [bourses.brainns@novartis.com.](mailto:XXXX@novartis.com.)

Il est précisé que seuls les 30 premiers dossiers complets à la date du 15 janvier 2025, adressés selon les modalités requises et dont les Organismes Candidats répondent aux critères de l’article 2 a) du présent règlement seront transmis par Novartis au conseil scientifique de la Société Française de Neurologie (ci-après les « Candidature(s) ») et étudiés par ce dernier pour évaluation et classement des Organismes Lauréats. A défaut, la Candidature ne pourra pas être retenue.

# Désignation des Organismes Lauréats

Les Organismes Lauréats seront désignés par Novartis à l’issue de l’étude, de l’évaluation et du classement des Projets par le conseil scientifique de la Société Française de Neurologie qui se réunira au plus tard en Février 2025. Cette désignation sera conforme au classement ainsi réalisé et dans les limites des financements tels que mentionnés à l’article 1.

Le conseil scientifique de la Société Française de Neurologie établira, en toute indépendance, un classement des Projets de sorte que si un Organisme Candidat retenu comme Organisme Lauréat se désiste ou refuse la Bourse, l’Organisme Candidat suivant sur la liste pourra en bénéficier. Ce classement sera effectué selon les critères retenus par le conseil scientifique de la Société Française de Neurologie en toute indépendance et comme précisé ci-après.

En présence d’une seule Candidature, aucun Organisme Lauréat ne sera désigné, ce que l’Organisme Candidat accepte. Le conseil scientifique de la Société Française de Neurologie décidera du nombre des Bourses à remettre (dans la limite de 8 Bourses) conformément aux modalités de désignation que la Société Française de Neurologie applique pour ses propres bourses de recherche et ce en toute indépendance et objectivité.

**f)**

**Conditions restrictives**

Un Organisme Lauréat ne pourra déposer une demande de Bourses deux années consécutives que si le nouveau projet de recherche présenté est différent et ne s'inscrit pas dans la continuité directe d'un projet de recherche déjà lauréat l'année précédente.

**Une seule Candidature par service/unité/laboratoire d’un Organisme Candidat pourra être déposée par un Porteur de Projet.**

L’Organisme Candidat s’engage à ne pas solliciter ou avoir sollicité, en parallèle de sa Candidature aux présentes Bourses, de demande auprès de la SFN pour ce même Projet.

L’Organisme Candidat s’engage à ne pas solliciter ou avoir sollicité, en parallèle de sa Candidature aux présentes Bourses, de demandes auprès d’autres acteurs industriels ou institutionnels, qui, si elles étaient accueillies favorablement en même temps que la présente Bourse, auraient pour effet un dépassement du budget du Projet. En outre, il s’engage pendant toute la période d’appel à Projets ainsi que jusqu’à la date de remise des Bourses à ne pas solliciter Novartis pour un autre soutien dans le cadre du Projet.

Il est toutefois précisé que le Projet soutenu par la Bourse peut s’intégrer dans un programme de recherche plus large associé à un cofinancement institutionnel sous la réserve précitée.

# Art. 3 Modalités de versement et convention de soutien financier

Novartis a soumis le présent appel à Projets à l’Agence Régionale de Santé Île-de-France en application des dispositions du code de la santé publique. L’appel à Projets tel que présenté dans le présent règlement et le versement des sommes dans le cadre des Bourses visées à l’article 1 sont donc prévus sous réserve de l’absence de refus de l’Agence Régionale de Santé, ou de toute autre autorité de contrôle compétente (telles que instances ordinales) auprès de qui une soumission serait requise réglementairement.

Ces sommes seront versées par Novartis à l’Organisme Lauréat après signature de la convention de soutien financier établie entre Novartis et l’Organisme Lauréat dont la trame figure au dossier de candidature. Il est précisé que préalablement à l’établissement de cette convention, l’Organisme Lauréat devra compléter un dossier de soutien financier dans l’outil Novartis dédié, dont l’adresse URL lui sera communiquée lors de l’annonce des résultats.

La convention de soutien financier fera l’objet des soumissions préalables et publications prévues par les dispositions légales applicables. A ce titre, les Organismes Candidats reconnaissent que les Bourses et les conventions de soutien financier y afférentes sont soumises d’une part, aux dispositions des articles R. 5124-66 et R. 1453-15 et suivants du code de la santé publique et d’autre part à celles du décret n°2020-730 du 15 juin 2020 et de l’article L. 1453-3 du Code de la santé publique et qu’ainsi Novartis soumettra, le cas échéant, la convention de soutien financier à l’Agence Régionale de Santé compétente et rendra publique la présente convention et les informations requises conformément aux dispositions précitées.

Novartis se réserve la possibilité d’apporter des modifications à la convention de soutien financier pour tenir compte d’éventuelles contraintes législatives et/ou réglementaires venant impacter cette dernière ou encore d’éventuelles recommandations émises par l’Agence Régionale de Santé Île de France ou de toute autre autorité de contrôle compétente (telles que des instances ordinales ou autres Agences Régionales de Santé) auprès de qui une soumission serait requise réglementairement.

La dotation des Bourses aux Organismes Lauréats devra être utilisée à des fins collectives et uniquement pour mener à bien le Projet. Elle ne devra en aucun cas être utilisée à d’autres fins notamment celles exclues par l’article 2 c) du présent règlement.

# Art. 4 Conseil scientifique de la Société Française de Neurologie

1. **Composition**

Le conseil scientifique de la Société Française de Neurologie est composé de 12 membres, neurologues experts indépendants de Novartis, tous membres de la SFN. Dans l’hypothèse où la SFN l’estimerait nécessaire, le conseil scientifique pourra s’adjoindre l’expertise d’un ou plusieurs professionnels non-membres de la SFN, sous sa responsabilité et en respectant les garanties d’indépendance vis-à-vis de Novartis et des Organismes Candidats. Dans l’hypothèse où un membre du conseil scientifique de la Société Française de Neurologie ou un membre de son équipe serait Porteur de Projet, ce membre ne participera à aucune des évaluations des Candidatures.

Les membres du conseil scientifique de la Société Française de Neurologie étudieront, évalueront et classeront les Candidatures de manière bénévole et ne recevront donc, aucune rémunération à titre personnel directement ou indirectement de Novartis.

# Mandat des membres du jury

Les Bourses feront l’objet de délibérations et seront étudiées, évaluées et classées par le conseil scientifique de la Société Française de Neurologie.

Le rôle du jury sera de veiller au respect du présent règlement, et notamment au classement, en toute indépendance, des Organismes Lauréats conformément audit règlement.

# Président du conseil scientifique de la Société Française de Neurologie

Le conseil scientifique de la Société Française de Neurologie coopte son président parmi les 12 membres qui le composent.

# Art. 5 Modalités d’évaluation, de classement des Candidatures - d’attribution des Bourses – de communication

Les modalités d’évaluation et de classement des Candidatures par le conseil scientifique de la Société Française de Neurologie sont conformes à celles appliquées par cette dernière dans le cadre de ses propres bourses en toute indépendance et objectivité.

L’Organisme Lauréat devra certifier auprès de Novartis qu’il n’a pas reçu un autre prix ou Bourse de Novartis à la date d’attribution de la présente Bourse et qu’il n’entre pas dans l’un des cas restrictifs précités à l’article 2 (f). Dans le cas contraire, la Bourse serait attribuée à l’Organisme Candidat suivant sur la liste.

L’Organisme Lauréat s’engage à participer, le cas échéant, à la remise officielle des Bourses par l’intermédiaire du Porteur du Projet ou, en cas d’indisponibilité de ce dernier, de toute personne à même de représenter l’Organisme Lauréat dans le cadre de la Bourse. Le cas échéant, une autorisation de cession de droit à l’image pourra être adressée à la ou aux personnes représentant l’Organisme Lauréat pour signature dans l’hypothèse d’un enregistrement d’image et/ou de voix lors de cette remise officielle.

L’Organisme Lauréat a connaissance et accepte qu’il pourra lui être demandé de compléter la diapositive de présentation du Projet dont le modèle figure en Annexe 4 qu’il s’engage à remettre, le cas échéant, au plus tard 10 jours calendaires avant la remise officielle des Bourses, et de présenter brièvement le Projet à l’oral pendant la remise officielle des Bourses. Cette diapositive pourra être diffusée, le cas échéant, dans le cadre de la remise officielle des Bourses, et plus largement, dans le cadre de la communication interne et externe de Novartis liée aux Bourses BRAINNS. A ce titre, elle ne devra pas comporter d’information confidentielle ou de nature à contrevenir aux droits de tiers. L’Organisme Lauréat autorise Novartis à utiliser les informations figurant dans la diapositive pendant une durée de cinq (5) ans à compter de sa transmission à Novartis, pour le monde entier, à titre non exclusif et pour ce faire, l’autorise à :

* reproduire ou à faire reproduire les informations précitées sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs, connus ou inconnus, et notamment, sans que cette liste soit exhaustive, sur support papier ou dérivé, plastique, numérique, magnétique, électronique ou informatique, par téléchargement, CD-Rom, DVD, disque dur, clé USB, réseau à des fins de communication interne ou externe ;représenter ou de faire représenter la diapositive par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, notamment, sans que cette liste soit exhaustive, par tout réseau de télécommunication en ligne, tel qu’internet, intranet, réseau de télévision numérique, transmission par voie hertzienne, par satellite, par câble, téléchargement, télétransmission, réseaux de téléphonie avec ou sans fil ;
* représenter, faire représenter les informations précitées, en tout ou partie, par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, notamment par tout réseau de télécommunication en ligne, tel qu’internet, intranet, réseau de télévision numérique ou hertzien, téléchargement, télétransmission, réseaux de téléphonie.

Douze mois après l’attribution de la Bourse, chaque Organisme Lauréat communiquera à Novartis une attestation de l’utilisation de la Bourse versée pour la réalisation du Projet.

Toute présentation des résultats, quelle que soit sa forme (poster à l’occasion d’un congrès, communication orale, publication ...) devra mentionner le soutien du travail par Novartis sous la forme suivante « Projet réalisé avec le soutien de Novartis » ou « Projet réalisé avec le soutien de [logo Novartis] »). Un exemplaire de la publication (article ou abstract) sera adressé à Novartis.

# Art. 6 Responsabilités

Les Organismes Candidats s’engagent à se soumettre au présent règlement. La participation au présent appel à Projets implique l’acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement.

Il est entendu que le présent règlement ne pourra être considéré comme concédant à Novartis un droit quelconque sur le savoir-faire et les titres de propriété intellectuelle détenus par l’Organisme Candidat.

Le règlement est disponible sur le site internet de Novartis France (https://[www.novartis.fr/).](http://www.novartis.fr/))

La responsabilité de Novartis ne saurait être retenue, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que pour tout autre événement rendant impossible le déroulement des Bourses dans les conditions initialement prévues notamment dans les cas où celui-ci serait partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. En particulier, la responsabilité de Novartis ne pourra être retenue en cas d’annulation des Bourses liée à un refus de l’Agence Régionale de Santé Île-de-France, ou de toute autre autorité de contrôle compétente (telles que instances ordinales) auprès de qui une soumission serait requise réglementairement. De même, en cas de modifications législatives ou réglementaires impactant l’appel à Projets, la/les Bourse(s) pourrait(ent) ne pas être remises à l’/aux Organisme(s) Lauréat(s) sans que la responsabilité de Novartis ne puisse être engagée et sans qu’une quelconque indemnité ne puisse lui être réclamée.

# Art.7 Protection des données à caractère personnel

*Chez Novartis, nous veillons à la protection de vos données personnelles. Toutes les informations concernant le traitement de ces données sont disponibles ici :* <https://www.novartis.com/fr-fr/notice-information>*.*

*En résumé :* Novartis Pharma SAS utilise les données collectées afin d’assurer la gestion de sa relation avec les professionnels de santé et répondre le cas échéant à ses obligations liées au dispositif d’encadrement des avantages, de transparence et de pharmacovigilance. Elles seront conservées le temps nécessaire à la gestion de cette relation.

En cas de signalement d’un événement indésirable, nous invitons les personnes concernées à lire la notice générale d’information sur les données personnelles https://www.novartis.com/fr-fr/notices-dinformation-sur-la-protection-des-donnees-personnelles et s’agissant des professionnels de santé, à se conformer à leur obligation légale de fournir au préalable à la personne exposée les informations contenues dans cette notice. Dans le cadre du respect de notre obligation légale, les données seront conservées pour une durée conforme à la réglementation.

Dans le cadre de la Bourse, les personnes dont les données personnelles font l’objet d’un traitement par Novartis ou tout tiers qu’elle aurait désigné à cet effet, disposent, d’un droit d’accès, de rectification ou de suppression de leurs données personnelles, d’en demander le cas échéant la portabilité, d’obtenir la limitation du traitement de ces données, de s’opposer à ce traitement, et de donner des directives sur le sort de leurs données après leur décès. Toutefois, s’agissant des professionnels de santé, pour la finalité relative à la transparence, au dispositif d’encadrement des avantages et à la pharmacovigilance, ils ne disposent ni du droit d’opposition, de suppression, ni de portabilité des données.

Les personnes concernées qui souhaitent nous adresser une question et/ou exercer leurs droits, peuvent écrire à : [droit.information@novartis.com](mailto:droit.information@novartis.com). Elles peuvent également soumettre une réclamation à notre délégué à la protection des données à : [global.privacy\_office@novartis.com](mailto:global.privacy_office@novartis.com), et auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr/>) en cas de violation de leurs droits.

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour NOVARTIS** | **Pour la Société Française de Neurologie** |
| **Xxxx XXXXXX**  *Titre*  Date :  Signature : | **xxxx XXXXXX**  *tire*  Date :  Signature : |

# Liste des annexes au règlement :

* + Annexe 1 : Formulaire de candidature
  + Annexe 2 : Trame de convention de soutien financier

**Annexe 1 du règlement**

**Rappel des conditions restrictives** (*cf section f de l’article 2 du règlement pour l’ensemble des conditions restrictives*) Une seule Candidature par service/unité/laboratoire d’un Organisme Candidat pourra être déposée par un Porteur de Projet. Ne pas solliciter de financement par la SFN pour le même Projet.

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE A L’APPEL A PROJETS**

**BOURSES NOVARTIS DE RECHERCHE BRAINNS**

**AVEC LE SOUTIEN DE LA SOCIETE FRANCAISE DE NEUROLOGIE**

|  |
| --- |
| **ORGANISME CANDIDAT**  *(personne morale* ***responsable de la réalisation*** *de la recherche,* ***signataire de la convention et percevant la Bourse*** *si elle est désignée comme Organisme Lauréat)* |
| **Dénomination de l’Organisme Candidat :** ....................................................................................................................... |
| **Structure :**   * CNRS * INSERM * Etablissement de santé public * Etablissement de santé privé * Université * Association *(dont l’objet social prévoit des activités de recherche)* * Autre *(précisez)*   **Service / unité / laboratoire** portant le projet de recherche : ................................................................................................  **Note : Si votre Service / unité / laboratoire a bénéficié du soutien de Novartis dans le cadre de la précédente Bourse BRAINNS, vous ne pouvez pas concourir à cette nouvelle édition** |
| **Adresse siège :** .....................................................................................................................................................................  ...............................................................................................................................................................................................  **Code postal / Ville :** .............................................................................................................................. ............................... |
| **Représentant légal de l’Organisme Candidat** *(Directeur Général, Président...)* **:**  ............................................................................................................................................................................................... |
| **Déclaration liens d’intérêts :**  J’atteste avoir procédé à l’évaluation des liens et conflits d’intérêts dans le cadre du Projet. Je confirme que tous les conflits d’intérêts réels, potentiels ou perçus sont décrits ci-dessous et avoir par ailleurs fourni dans la présente demande – en cas d’intervention d’un prestataire tiers – la déclaration requise sur les conflits d’intérêts identifiés. S’il n’existe aucun conflit d’intérêts réel, potentiel ou perçu, indiquez « Aucun conflit d’intérêts » ci-dessous et en cas d’intervention d’un prestataire tiers, décrivez de manière synthétique les conditions de sélection du tiers (e.g. appel d’offres, autres critères de sélection).  ...............................................................................................................................................................................................  .............................................................................................................................................................................................. .  ...............................................................................................................................................................................................  ...............................................................................................................................................................................................  ................................................................................................................................. ..............................................................  ...............................................................................................................................................................................................  ...............................................................................................................................................................................................  ...............................................................................................................................................................................................  ..................................................................................................................................... ......................................................... |

|  |
| --- |
| **PORTEUR DU PROJET**  *(personne physique issue de la personne morale candidate)* |
| **Nom :** ............................................................  **Prénom :** ....................................................... |
| **Statut :**   * Professionnel de santé * Chercheur * Etudiant * Interne des Hôpitaux *(inscrit à un DES de neurologie)* |
| **Adresse professionnelle :**  .............................................................................................................................................................................  .............................................................................................................................................................................  ............................................................................................................................................................................  **Code postal :** ..................................................  **Ville** : ...............................................................  **Pays** : ............................................................... |
| * **J’atteste ne pas avoir précédemment bénéficié d’une bourse BRAINNS Novartis pour ce projet ou tout autre projet de recherche** |
| **N° de téléphone :** .............................................  **Adresse électronique :** ............................................................................................................. |

* + **LE PROJET :**

**Durée du Projet *(La durée du Projet doit être comprise entre 1 et 2 ans)***

**Titre du Projet :**

**........................................................................................................................................................................**

**Synopsis (5 pages maximum) :**

Ce synopsis doit être rédigé en langue française ou anglaise et inclure :

* la justification de la recherche,
* les objectifs,
* la méthodologie,
* les résultats attendus,
* la faisabilité,
* le planning,
* le budget détaillé du projet comprenant le montant de la bourse demandé ainsi que le détail des éventuels frais de gestion du projet (le montant de la bourse peut financer tout ou partie du Projet de recherche, mais ne peut en aucun cas servir à financer les frais détaillés à l’article 2 c) du règlement

et/ou un coût homme lié à un professionnel de santé ou un étudiant se destinant à une profession de santé).

* + en cas d’intervention d’un prestataire externe dans le projet, merci de joindre tout document justificatif (exemple devis fournisseur).
  + en cas de financements multiples (multisponsor), merci de nous l’indiquer.

*Pour rappel le montant total des financements alloués au Projet ne devra pas excéder le budget total du Projet.*

* les motivations et les perspectives
* *Rappel : le Projet ne portera sur aucun traitement médicamenteux de quelque nature que ce soit et ne peut pas être une recherche ou étude relevant de la loi Jardé (recherche impliquant la personne humaine) / règlement européen n°536/2014 sur les essais essais cliniques (EU-CTR).*

Ce formulaire devra être complété par les **documents suivants** :

1. Curriculum vitae du Porteur du Projet
2. Lettre d’accord du responsable du Porteur du Projet si celui-ci n’est pas le responsable de l’équipe qui réalisera la recherche
3. Lettre de candidature à la Bourse :
   * sur papier à en-tête de l’Organisme Candidat (ex : papier à en-tête Centre Hospitalier, de l’association de professionnels de santé) ;
   * signée par un représentant légal de l’Organisme Candidat ou d’une personne dûment habilitée à solliciter une bourse de recherche au nom de l’Organisme Candidat.
   * Si l’Organisme Candidat est une association de professionnels de santé, la lettre de candidature devra préciser son nombre d’adhérents.
   * Si l’Organisme Candidat est un fonds de dotation, la lettre de candidature devra préciser quelle est la structure réalisant le Projet et à laquelle la Bourse sera reversée.
   * Dans l’hypothèse où le Projet de recherche ne se déroulerait pas au sein de la structure candidate, cette information devra figurer au sein de la lettre de candidature. A défaut, une attestation selon laquelle toutes les autorisations nécessaires au déroulement du Projet ont été obtenues (exemple : autorisation d’un hôpital pour un Projet mené par une association au sein de cet hôpital) devra être fournie.
4. Le RIB du bénéficiaire
5. Les statuts de l’Organisme Candidat :
   * s’il s’agit d’une association loi 1901 :
     + sa publication au Journal Officiel,
     + les statuts signés qui, par leur objet, permettent à l’association de mener des activités de recherche en neurosciences ou neurologie et, par leurs ressources, permettent à l’association de percevoir des dons de la part de l’industrie pharmaceutique, les documents permettant d’évaluer l’activité de l’organisme ainsi que son budget sur les 12 derniers mois (rapports d’activité de de l’année précédente, rapports financiers, …)..

**Si les statuts ont plus de deux ans, une attestation du président de l’association précisant que les statuts n’ont pas été modifiés depuis leur date de signature devra être fournie à Novartis**;

* + pour les Organismes Candidats qui, de par leur structure ne disposent pas de statuts, tout élément justifiant de leur capacité juridique à percevoir des dons de Novartis dans le cadre de la recherche

**Pour les étudiants, Porteurs du Projet (éléments complémentaires) :**

1. Attestation sur l’honneur certifiant que le Projet présenté s’inscrit dans le cadre de la préparation d’un diplôme, nom du diplôme et nom de l’université ;
2. Courrier d’accord de l’enseignant responsable du Porteur du Projet

Novartis Pharma SAS utilise des données personnelles collectées afin d’assurer la gestion de sa relation avec les professionnels, les autorités, les agences et les associations du monde de la santé, la mise en œuvre du dispositif de transparence des liens, ainsi que la pharmacovigilance. Toutes les informations concernant le traitement de ces données sont disponibles ici : [www.novartis.fr/notice-information](http://www.novartis.fr/notice-information).

Elles seront conservées le temps nécessaire à la gestion de cette relation et, dans le cas d’un signalement de pharmacovigilance, pour une durée conforme à la réglementation en la matière.

Les personnes concernées disposent d’un droit d’accès, de rectification ou de suppression de leurs données personnelles. Elles peuvent, le cas échéant, en demander la portabilité, obtenir la limitation du traitement de leurs données personnelles, s’opposer à ce traitement et donner des directives sur le sort de leurs données après leur décès. Toutefois, pour la finalité relative à la pharmacovigilance et à la transparence, elles ne disposent pas d’un droit d’opposition ou de suppression.

Pour toutes questions ou pour exercer ces droits, la personne concernée peut contacter Novartis Pharma SAS à l’adresse email suivante : [droit.information@novartis.com](mailto:droit.information@novartis.com).

Elle peut également soumettre une réclamation au délégué de Novartis Pharma SAS à la protection des données à cette adresse email, [global.privacy\_office@novartis.com](mailto:global.privacy_office@novartis.com), et auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr/>) en cas de violation de ses droits.

**Annexe 2 (du règlement) : Modèle de convention de soutien financier**

A document with green and yellow text

Description automatically generated

A paper with text and words

Description automatically generated

A paper with text on it

Description automatically generated

A document with text and a few colored text

Description automatically generated

A document with text on it

Description automatically generated

A document with text on it

Description automatically generated

A close-up of a document

Description automatically generated

A white paper with black text

Description automatically generated

A white paper with black text

Description automatically generated